

## Protocole Sanitaire

### Piscine Municipale de Saint-Mamet-La Salvetat

#### INFORMATIONS GENERALES

DISTANCIATION PHYSIQUE : une distance minimale d'un mètre entre chaque personne permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

L'organisation mise en place au sein de la piscine permet de décliner ce principe dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée-sortie et abords de la piscine, couloirs, sanitaires-douches, ...)

GESTES BARRIERES : doivent être appliqués EN PERMANENCE, PARTOUT et par TOUT LE MONDE.

**Le lavage des mains est essentiel.**

À défaut d'un point d'eau accessible, une solution hydroalcoolique sera mise à disposition

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée à la piscine : point à l'accueil
- avant et après utilisation du distributeur de confiserie
- avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué
- à la montée du toboggan

**Port du masque obligatoire :**

La réglementation prise pour faire face à l'épidémie de Covid-19 rend **obligatoire le port d'un masque « grand public »** dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti.

- à l'entrée de la piscine jusqu'aux douches.
- à la sortie : après les douches jusqu'à la sortie de la piscine
- au distributeur de confiseries

Le respect des gestes barrière fait l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge des enfants. La sensibilisation et l'implication des parents et accompagnateurs sont également prépondérants pour garantir l'application permanente de ces règles.

**Cette sensibilisation sera répétée autant que nécessaire pour la mise en œuvre de ces prescriptions.**

### VENTILATION DES LOCAUX :

L'aération des locaux est **fréquemment** réalisée et **dure au moins 10 minutes** à chaque fois, **le soir pendant le nettoyage des locaux.**

### SENS DE CIRCULATION :

Un sens de circulation a été mis en place pour respecter le principe de distanciation physique : pour l'arrivée et la sortie, dans les couloirs, dans les sanitaires et douches.

**Les casiers et les cabines sont condamnés.**

Prévoir de mettre son maillot de bain avant de se rendre à la piscine.

### ACCUEIL ET SORTIE:

Chaque personne devra respecter la distanciation physique d'1 mètre (marquage au sol) ainsi que le sens de circulation :

- entrée par la descente

L'attente se fait à l'extérieur avec maintien des portes d'entrée et de sortie ouvertes.

Un fléchage sera matérialisé pour indiquer le sens d'accès aux bassins, en passant par le vestiaire de droite, avec possibilité d'enlever ses vêtements avant le passage à la **douche savonneuse obligatoire.**

Des porte-manteaux sont mis à disposition à côté des douches pour suspendre les sacs à dos en attendant de prendre la douche.

- Sortie : se fera par l'intérieur du bâtiment (cf fléchage), passage par l'autre vestiaire puis sortie du bâtiment par l'escalier qui remonte au parking.

A partir de 18h45, il sera possible de sortir directement par le portail extérieur pour une évacuation plus rapide et permettant de respecter la distance entre les personnes.

- TOBOGGAN :

Des sessions auront lieu les après-midi.

L'ouverture du toboggan le matin sera soumis à autorisation par le maître-nageur et les animateurs des centres de loisirs seront chargés du respect des règles sanitaires lors du passage des groupes d'enfants sous leur responsabilité.

- La surveillance se fera en haut de l'escalier pour réguler les descentes et contrôler la désinfection des mains avec une solution hydro alcoolique ou javellisée avant de monter au toboggan.
- Le surveillant veillera au respect des règles de sécurité :  
Evacuer le bassin immédiatement après réception,  
Ne pas courir, respecter la distance d'1 mètre entre chaque personne  
Ne pas descendre à deux ou plus  
Exception : adulte accompagnant enfant de moins de 10 ans
- Le surveillant fera respecter les consignes d'accès au toboggan, en cas de non-respect des règles, le toboggan sera fermé.

NETTOYAGE ET DESINFECTION :

- Le Nettoyage et la désinfection seront réalisés plusieurs fois par jour, dans les espaces utilisés, les surfaces fréquemment touchées :

\***sanitaires** : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, douches, distributeurs, loquets, interrupteurs, etc. ;

\***points de contact** : poignées de porte, de portails, interrupteurs, rampes d'escalier, etc.

- Le nettoyage approfondi sera réalisé de 11h45 à 12h30 par l'agent chargé de l'accueil et de 18h30 à 20h30 par l'agent chargé de la surveillance du toboggan.

Afin de répondre aux mesures sanitaires en raison du Covid, **la fréquentation maximale instantanée** sera de **125 personnes** contre 300 personnes en temps normal.

Saint-Mamet-La Salvetat, le 29 juin 2020

Le Maire,

Eric FEVRIER.

